



**Séance du 21 mai 2024 à 20 heures 30
Salle du conseil de la Mairie.**

Présents : J. SERES, A. BEDULHO, F. MILHAS, C. TROUCHE, C. GAUDIN, J. NOUGADERE-DUPRAT, D. ROUCH, C. CAZABAN, A. VEDEL, S. PREVITALI, B. ABADIE.

Absents excusés : N. CASAVIEILLE-LACAZE, S. BORNAND, S. SCOURZIC, G. TYS

Votants : 11

Secrétaire de séance : F. MILHAS

1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 avril 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 avril 2024.

2. PNR ASTARAC

Création du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac

Ce syndicat mixte aura pour objet l'élaboration du projet de charte du futur Parc naturel régional et pourra porter des actions de préfiguration dans l'attente de la labellisation. Composé de la Région Occitanie, du Département du Gers, des Communautés de Communes et d'Agglomération et des Communes parties prenantes du projet, il s'agira d'un syndicat mixte ouvert restreint. Le travail de préparation des statuts a été mené par la gouvernance de l'Association, en partenariat étroit avec la Région Occitanie et le Département du Gers et a permis d'aboutir à une version consolidée des statuts, validée par la Préfecture.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du PNR Astarac

Approbation des statuts

Les statuts ont été élaborés en conservant les principes de fonctionnement de l'Association pour la création du PNR Astarac. Ils prévoient ainsi que chaque Commune est représentée au sein du Syndicat Mixte par un représentant titulaire et un représentant suppléant et apporte une contribution inchangée de 1 € par habitant et par an (première contribution en 2025, la cotisation 2024 étant appelée par l'Association). Une fois le Syndicat mixte créé, l'Association pour la création du PNR Astarac sera dissoute. L'Assemblée Générale de l'Association réunie le 27 mars 2024 a acté le principe de la création du Syndicat mixte et de la dissolution de l'Association une fois le Syndicat mixte créé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les statuts du PNR Astarac

Désignation de représentants

- Jacques SÉRÈS
- Catherine TROUCHE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation des représentants au PNR Astarac

3. PLUI -

Compte rendu de la réunion tenu par le Grand Auch du 10/04/2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PLUI

4. Campagne du label « villes et villages fleuris » du Gers 2024

Proposition d'inscription présentée par Cathy TROUCH

Cette campagne, c'est inscrire la commune dans les valeurs défendues par ce label récompensant un engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie telle que la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'inscription de la commune

5. Organisation du bureau de vote des élections européennes du 9 juin 2024

08h00 / 18h00 : Jacques SÉRÈS et Nathalie CASAVIEILLE-LACAZE

08h00 à 10h30 : Cathy TROUCHE et Sandrine PREVITALI

10h30 à 13h00 : Jacques NOUGADERE et Bernard ABADIE

13h00 à 15h30 : Corinne GAUDIN et Sébastien BORNAND

15h30 à 18h00 : Didier ROUCH et Arnaud VEDEL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'organisation du bureau de vote

6. Projets de travaux

- **École** : Prochains travaux prévus → Menuiserie des classes sous le préau et entrée dans le cadre de l'amélioration énergétique des bâtiments dont le montant du devis est de 19 249.31€ HT.
- **Voierie** : Le pont Route d'Auterrive → L'instruction du dossier est interrompu au motif que la commune n'est pas à jour sur ses engagements en matière d'accessibilité.
Il est à préciser que c'est le Syndicat Mixte qui porte ce dossier au titre de cette compétence transférée malgré tout, la commune est en mesure de fournir tous les éléments qui permettent de débloquent le dossier.
- **Débroussaillage** : Le premier fauchage des bas-côtés a été réalisé par l'entreprise MONEDE. Dans la première quinzaine de juin, le débroussaillage sera réalisé.
- **Chaudière foot** : Toujours en attente d'un devis de l'entreprise BOUYGUES.
Dernièrement des jeunes nous ont fait part du projet de relancer le club de football. La Mairie a pris acte de cette démarche, et apporte tout son soutien.
- **Immeuble BAQUE** : Afin de réaliser l'étude de faisabilité, il est nécessaire de réaliser un état des lieux, fait par un géomètre dont le montant du devis est de 4 410.00€ HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des projets de travaux à réaliser

7. Questions diverses

Atelier Cuisine

« Flo Cuisine » qui actuellement fait la cuisine à la cantine, nous fait part de son projet de mise en place d'un « atelier cuisine » à la cantine, ouvert aux pessannais et aux enfants accompagnés de leurs parents, mais aussi aux gens extérieurs de la commune par groupe de 10 à 15 personnes maximum et une à deux fois par mois.

Les cours seront gratuits pour les pessannais, et payants pour les extérieurs. Elle propose de reverser à la commune, une part de ses recettes afin de contribuer aux frais de fonctionnement de la cuisine.

Le Conseil Municipal prend acte de cette démarche et donne son accord.

Bureau de poste mobile

Cathy TOUCHE était présente pour son inauguration à Roquelaure le 26 avril 2024.

Il sera présent sur la place de la Mairie tous les Mercredis après-midi.

Ecole : Demande de subvention

Demande de participation par l'institutrice de l'Ecole Primaire pour une sortie scolaire au château et au labyrinthe de Merville.

Proposition de participer à hauteur de 640 € soit 10 € par enfant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 640 €.

La séance est levée à 21h10